

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du 26 août 2010 à 18 h 30.

Absents et excusés : VERCAUTEREN, HIROUX, LADAVID, CACHEUX, Conseillers.

Absente : BOCAGE, Conseillère

Viviane DELEPINE et Samuel VINCENT arrivent en cours de séance.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Finances communales

a) Modifications budgétaires ordinaire n° 1/2010 et extraordinaire n° 1/2010

Monsieur Alain BOUCAUT, Echevin des Finances, présente le point :

Je ne serai pas long étant donné la commission des finances qui a eu lieu lundi et qui nous a permis de tout passer en revue.

Néanmoins, je tiens à signaler que cette modification n'est pas la toilette complète du budget telle que nous la ferons plus tard, mais bien une correction du budget nous « permettant de fonctionner au mieux et de ventiler le résultat du compte.

A l'ordinaire, j'épinglerai le transfert des loyers de la rénovation urbaine au FRRU, l'augmentation du transfert pour la zone de police (près de 8 % d'augmentation prévus), le transfert de 400.000 € à l'extraordinaire pour permettre d'éviter le recours à l'emprunt pour des sommes peu importantes.

A noter qu'on assiste tout au long de ce document à la mise en « irrécouvrables » de toute une série de recettes pour lesquelles le receveur nous a garanti qu'elles ne rentreraient plus « dans nos caisses (+/- 130.000 €). J'avais d'ailleurs attiré votre attention sur ces sommes « parfois inscrites depuis de très nombreuses années qui venaient fausser le résultat des « comptes successifs.

Nous avons donc demandé au receveur de s'y atteler, c'est lui en effet, qui est chargé du recouvrement de ces factures et de la proposition des poursuites éventuelles.

Le budget présente donc un mali de près de 250.000 € à l'exercice propre.

Certes, lorsque nous arriverons en fin d'année, la situation devrait s'améliorer, mais il s'agit de rester vigilant.

A l'extraordinaire, si ce n'est l'ajout de quelques dépenses qui n'avaient pu être inscrites lors de l'élaboration du budget, les modifications se résument à avoir supprimé des « emprunts et à les avoir remplacés par des prélèvements sur le FRE.

Je remercie l'équipe qui a travaillé à l'élaboration de cette modification sous la direction de Madame la secrétaire.

Madame DELEPINE arrive en séance.

Monsieur VERSCHEURE dit avoir relevé trois points forts :

- la gestion informatique qui coûte de plus en plus cher (132.000 €), il se demande s'il ne serait pas opportun et moins coûteux d'embaucher deux informaticiens à temps plein. Il voudrait savoir ce qui rend ce coût si élevé ?
- le coût du nettoyage des tags sur les œuvres d'art, il pensait que celles-ci avaient été protégées ?
- l'augmentation de la cotisation à IPALLE, à quoi est-elle due ?

Monsieur BAUWENS répond que les fresques ont été protégées par un vernis anti tags, mais qu'à force de ne les nettoyer, ce vernis s'abîme et qu'un traitement de fond s'impose. De plus, il faut compter aussi avec l'humidité et l'érosion naturelle.

Monsieur VINCENT arrive en séance.

Monsieur BOUCAUT répond, comme chaque année, à Monsieur VERSCHEURE, il faut noter que l'embauche d'informaticiens devrait être cumulée à la location du matériel et à la location des programmes spécialisés pour les communes. Donc, le coût en serait encore augmenté. Madame LINGLIN donne quelques précisions en ce sens.

Monsieur DUDANT rappelle que tous les partis traditionnels se félicitent de l'excellente gestion de l'intercommunale IPALLE. Si en effet, durant quelques années les communes ont bénéficié de ristournes, l'application du coût vérité change la donne, compte tenu de l'évolution des marchés des matériaux à recycler et de l'investissement pour le nouveau four.

Monsieur VINCENT souhaite émettre trois remarques sur cette modification budgétaire de bonne facture :

- le regret de voir diminuer les crédits pour les projets en cohésion sociale,
- l'augmentation des subsides aux clubs sportifs, il réitère sa demande de tenir une commission sportive ;
- la dotation à la zone de police : il a fallu 9 années pour obtenir les comptes 2001, 2002, 2003 et 2004 de la zone de police. Même si la dotation à la zone de police est une obligation morale et légale, il dit ne pas comprendre comment le Conseil et le Collège de police peuvent statuer sans comptes annuels. Il demande à ce que ceux – ci sont réclamés clairement.

Monsieur BAUWENS signale que le Collège de police a déjà refusé les 2 % d'augmentation au budget parce que les comptes n'étaient pas présentés, la pression est mise sur le comptable spécial. En 2010, plusieurs comptes ont été établis et transmis à la tutelle, il a fallu rassembler les pièces. Le Bourgmestre signale que les factures passent devant le Collège avant d'être mises en paiement.

Monsieur le Bourgmestre se propose de demander au Commissaire divisionnaire de venir présenter le budget 2011 au Conseil communal.

Monsieur BOUCAUT signale qu'il n'a pas été retiré d'argent au projet global de cohésion sociale, il s'agit de glissements entre articles budgétaires.

Monsieur VINCENT estime que le Conseil ne sait pas encore à quoi ça sert.

Monsieur BAUWENS répond qu'il y a des choses qui bougent.

Monsieur VIVIER constate que le coût de la police augmente et se demande si les résultats augmentent également. Il épingle les problèmes locaux : tags, occupation de terrains à Maubray, pétition d'un quartier à Maubray, troubles au Grand Large à la rue du Bois, immondices sauvages le long des routes, etc.

Monsieur BAUWENS signale que des équipes de policiers tournent régulièrement, en ce qui concerne les incivilités, les faits pour lesquels les auteurs ont été identifiés sont signalés au sanctionnateur provincial. Il y a des résultats.

Monsieur VIVIER estime que les 3.500 € consacrés au projet du PNPE de nettoyage des sentiers de randonnée est coûteux, et que peu de travaux ont été réalisés.

Monsieur RENAUT signale que deux ouvriers ont été affectés à ces tâches pour tout le PNPE, et que la priorité a été portée sur l'entretien du Ravel.

Monsieur BAUWENS signale l'entretien autour des tables sur la Grand'route.

Monsieur VIVIER préconise l'embauche de jeunes plutôt que cette formule, il pense obtenir ainsi plus de résultats. Il se demande si la commune n'est pas esclave du PNPE.

Monsieur BAUWENS répond qu'il y a une solidarité entre les communes du Parc, et que s'il a des doléances précises à émettre, il peut les adresser à la commune, qui les répercutera vers le Parc.

Monsieur VINCENT demande qu'un état des lieux soit dressé au 1^{er} septembre sur ce qui a été réalisé sur Antoing.

Monsieur RENAUT assure qu'il y aura un bilan qui sera tiré de cette expérience.

Par 14 voix OUI sur 14 votants, le Conseil communal approuve les modifications budgétaires

- ordinaire n° 1/2010 au solde positif de 14.804,48 €,

- extraordinaire n° 1/2010 au solde positif de 16.883,79 €.

Agents traitants : Carine DUDANT et Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Alain BOUCAUT

b) Conclusion de divers emprunts

A l'unanimité, le Conseil communal décide la conclusion des emprunts suivants auprès de Dexia Banque SA :

- 12.000 € en 20 ans pour les travaux de réparation des linteaux du hall voirie ;

- 15.500 € en 10 ans pour les honoraires de Jean-Louis FOULON pour les travaux d'aménagement des abords de l'école de Péronnes ;

- 33.000 € en 10 ans pour les honoraires d'Audry HANTSON pour les travaux de l'école de Calonne ;

- 3.200 € en 20 ans – complément de l'emprunt n° 1518 – suite au décompte de l'entreprise DELABASSEE – pour les travaux d'extension du cimetière de Fontenoy ;

- 5.343,76 € en 20 ans pour les travaux – dégâts d'hiver – rue Baille d'Orée – décompte ;

- 7.600 € en 20 ans pour les travaux d'aménagement pour handicapés rue du Burg – Entreprise VION ;

- 8.700 € en 20 ans pour les travaux de réparation du mur d'enceinte de l'Eglise de Péronnes ;

- 40.000 € en 20 ans pour les travaux de sécurité du quartier du Marais à Maubray ;

- 68.000 € en 20 ans pour les travaux de la Placette Chantry à Antoing ;

- 10.000 € en 10 ans pour les honoraires de Michel DUQUESNE pour les travaux de voirie Clos de la Chapelle à Péronnes ;

- 40.000 € en 10 ans pour les honoraires de Luc MOULIN pour les travaux SAR ancienne Maison Communale de Calonne ;

- 5.000 € en 10 ans pour les honoraires pour les travaux d'extension réfectoire Ecole Communale de Calonne ;

- 5.000 € en 10 ans pour les honoraires pour les travaux d'extension réfectoire Ecole Communale de Fontenoy.

Monsieur VERSCHEURE déplore les frais d'honoraires à la hausse pour les abords de l'école de Péronnes, il estime que c'est « une prime pour un travail bâclé » (sic).

Monsieur VIVIER exprime aussi son mécontentement à ce sujet.

Monsieur DUDANT répond que la Ville paiera ce que la Ville doit payer, en respect du contrat d'honoraires.

Agent traitant : Carine DUDANT
Politique responsable : Alain BOUCAUT

2. Centre Public d'Action sociale – Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire 1/2010

Le point est retiré de l'ordre de jour.

3. Fabriques d'Eglise

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur les comptes suivants, moyennant la prise en compte par la tutelle des observations émises par la commune :

a) Comptes 2009 de la Fabrique d'église de Maubray

Recettes :

Montant total des recettes : 14.404,64 €

Dépenses :

Article 1 – achat pain d'autel – suivant pièces 31, 31 € - crédit budget 2009 = 30,00 €

Article 4 – Achat huile pour lampe ardente – suivant pièces 300 € limité au crédit du budget 2009 soit 250 €

MAIS les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées

Article 17 – traitement sacristain - suivant pièces = 553,42 € - crédit budget 2009 = 456,07 €

Article 26 – traitement de la nettoyeuse – suivant pièces = 3490,91 € - crédit budget 2009 = 3281,42 €

Article 50a – charges sociales – suivant pièces = 2967,93 € - crédit budget 2009 = 2920,80 €

MAIS les dépenses du chapitre II ne sont pas dépassées

Montant total des dépenses : 12948,39 € et non 12954,39 €

Excédent = 1456,25 € et non 1450,25 €

b) Comptes 2009 – Synode de l'Eglise protestante de Rongy/Taintignies

Recettes :

Article 15 – Interventions communes – erreur de transcription - 18.711,50 euros et non 18290,38 euros

Compte 2008 non rentré donc pas d'information concernant le reliquat

Montant total des recettes : 41.308,06 €

Dépenses ordinaires:

Article 4 – éclairage – manques des pièces - dépassement de crédit - 230,09 € - crédit budget 2009 = 220 €

Mais les dépenses du chapitre I ne sont pas dépassées

Article 24 – entretien et réparation Eglise – dépassement de crédit – suivant pièces 2501,74 € – crédit budget 2009 = 2500 €

Article 25 – entretien de la sacristie – discordances avec pièces = 1960,39 € et non 1630,39€.

Article 31 – Entretien chauffage – erreur de calcul 4954,95 € et non 4994,95

Article 39 Intérêts et capitaux dus – suivant pièces = 6603,52 € limité au crédit budget 2009 soit 6602 €

Article 40 – papiers, plumes, encre ... - erreur calcul suivant pièces = 523,22 € et non 524,22€

Article 45 – assurance personnel - dépassement de crédit – suivant pièces 162 € - crédit budget 2009 = 150 €

Article 45^c – Sabam – dépassement de crédit – suivant pièces 43,78 € - crédit budget 2009 = 42 €

Article 45 h – Internet – dépassement de crédit - suivant pièces = 626,50 – crédit budget 2009 = 600 €

Mais les dépenses du chapitre II ne sont pas dépassées

Montant total des dépenses ordinaires = 24.869,90 € et non 24.579,38 €

Montant total des dépenses : 43.279,42 € et non 42988,90 €

Déficit = 1971,36 € et non 1680,84 €

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Viviane DELEPINE

4. Travaux communaux

a) Travaux de stabilité à l'école communale de Calonne : CSC modifié selon les remarques de la tutelle et fixation du mode de passation de marché par adjudication publique avec publication au bulletin des adjudications.

Le Conseil communal en séance du 28 décembre 2009 avait déjà examiné ce point, mais la tutelle a fait des remarques administratives. A l'unanimité, le Conseil approuve à nouveau le CSC tel que corrigé par l'auteur de projet, cette nouvelle délibération sera transmise à la tutelle.

L'estimation des travaux s'élève à 447.891,88 € subsidiés par la Communauté Française. Les crédits sont prévus au budget extraordinaire.

Agent traitant : Marie Pierre SCHONIANS / Samuel BASSETTO

Politiques responsables : Didier DUDANT / Alain BOUCAUT

b) Travaux de construction de trottoirs à la Cité du Champ des Faux à Péronnes (2^e partie) : projet définitif, métré, estimation, CSC, fixation du mode de passation de marché par voie de procédure négociée sans publicité et arrêt des conditions du marché.

Le dossier a été établi par Monsieur LEBLON.

Il s'agit de la deuxième partie des trottoirs de la cité, l'estimation s'élève à 31.652,22 € TVAC. Les crédits nécessaires sont prévus à la modification budgétaire extraordinaire.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Marie Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Didier DUDANT

5. Loi sur les marchés publics

a) Achat de citernes modulables pour les cimetières de l'entité : estimation, CSC, fixation du mode de passation de marché par voie de procédure négociée sans publicité et arrêt des conditions du marché.

L'estimation s'élève à 15.000 € TVAC, les crédits sont prévus à l'article 87803/725-54 du budget extraordinaire.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Didier DUDANT

b) Achat de deux groupes électrogènes pour le service d'incendie : estimation, CSC, fixation du mode de passation de marché par voie de procédure négociée sans publicité et arrêt des conditions du marché.

L'estimation s'élève à 12.600 € TVAC. Les crédits sont prévus à l'article 35101/744-51 du budget extraordinaire.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

c) Travaux de réparation du linteau surplombant la porte latérale au hall voirie : estimation, CSC, fixation du mode de passation de marché par voie de procédure négociée sans publicité et arrêt des conditions du marché.

L'estimation s'élève à 9.317 € TVAC. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 42103/723-60 du budget extraordinaire.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Herman LEBLON / Marie Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Didier DUDANT

d) Travaux de remplacement d'une porte sectionnelle au hall voirie : estimation, CSC, fixation du mode de passation de marché par voie de procédure négociée sans publicité et arrêt des conditions du marché.

L'estimation s'élève à 7.623,00 € TVAC, les crédits nécessaires sont prévus à l'article 42103/723-60 du budget extraordinaire, ils seront ajustés à la modification budgétaire.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Herman LEBLON / Marie Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Didier DUDANT

e) Travaux d'entretien extérieurs aux habitations sises rue de la Grande Campagne 13 et 15 : estimation, CSC, fixation du mode de passation de marché par voie de procédure négociée sans publicité et arrêt des conditions du marché.

Le dossier a été établi par Monsieur LEBLON, l'estimation s'élève à 16.995,67 € TVAC. Les crédits sont prévus à la modification budgétaire extraordinaire.

Monsieur VIVIER trouve dommage qu'il faille déjà intervenir sur ces maisons, construites depuis un peu plus de 10 ans, il demande s'il n'y a pas eu un problème de surveillance ?

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Herman LEBLON / Marie Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Didier DUDANT

6. Biens immobiliers

Travaux d'abattage et vente d'une rangée de peupliers sur une parcelle communale sise Coupure Parent : fixation du mode de passation de marché et des conditions du marché.

Suite à l'avis du SPW, Département de la nature et des Forêts, il est proposé de collaborer avec le DNF pour l'abattage de 53 peupliers sis Coupure Parent à PERONNES. Le marché se fera de gré à gré, vu le peu de valeur des arbres à abattre.

Il est proposé de replanter, après abattage, des saules têtards.

La réalisation des travaux devrait être programmée pour 2011.

Monsieur VIVIER trouve qu'il serait plus rentable pour la commune de replanter des peupliers, qu'elle pourrait récolter au bout de 10 ans, tandis que les saules têtards sont interdits d'abattage.

Monsieur DUDANT promet de se renseigner plus amplement au sujet de la replantation.

A l'unanimité, le Conseil communal marque accord sur le mode de passation de marché par voie de gré à gré et sur les conditions du marché.

Agent traitant : Herman LEBLON / Marie Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Didier DUDANT

7. Urbanisme – Permis de lotir – Modification de voirie

Le Collège a reçu une demande émanant de Mr George, géomètre pour la création d'un lotissement à la rue du Marais, à Maubray, parcelles cadastrées A 498z, 499g, 501f, 524/02c, 525/02l et 525k.

Substantiellement, ce lotissement concerne 6 lots dont 4 à exclure. Donc, seulement 2 seraient constructibles.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut a émis un avis favorable conditionnel (création d'une haie vive d'essences locales à planter le long du fossé arrière et des limites latérales du lotissement)

Le Service Hainaut Ingénierie Technique a émis un avis favorable conditionnel (cfr avis du 19/07/2010)

La Commission Consultative Communale d'aménagement du Territoire et de Mobilité a émis un avis favorable conditionnel en date du 21/06/2010 (les habitations seront construites en ordre ouvert)

Personne n'a émis d'objection durant l'enquête publique.

Le dossier présentant une « modification de voirie », par application de l'article 129bis du CWATUPE, le Conseil Communal est invité à remettre son avis sur celle-ci.

Il s'agit de la création d'un accotement (30 cm de largeur sur une longueur en façade de +/- 40m – zone grise reprise au plan : lot 4). L'agent technique de la commune a émis un avis favorable sur celui-ci.

Le Collège propose donc au Conseil Communal de marquer accord sur le dossier à la condition suivante :

- le demandeur s'engage, au moment où les travaux sont terminés à céder à la commune, à titre gratuit, quitte et libre de toute charge et sans frais pour elle, la propriété du lot 4 (accotement)

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : CAROLINE DELBAUVE
Politique responsable : BERNARD BAUWENS

8. Personnel communal

a) Statuts administratif et pécuniaire applicables au personnel communal statutaire : modifications.

Madame LINGLIN, intéressée, se retire de séance. Le secrétariat est assuré par Madame Nadège DONNEZ.

Suite à l'engagement du Conseil communal de s'inscrire dans le Pacte pour une fonction publique solide et solidaire, il s'avère nécessaire de modifier les statuts du personnel en vigueur pour y inclure les nouvelles circulaires de la Région Wallonne relatives au Pacte. A l'unanimité, le Conseil marque accord sur les statuts administratif et pécuniaire du personnel statutaire qui ont été revus intégralement. Ceux-ci ont été rédigés sur base des modèles de Statut et Règlements donnés par la Tutelle en janvier 2009.

Après leur rédaction, ils ont été envoyés à la Tutelle pour un pré-examen.

En date du 16 juin 2010, Monsieur Leclerq Harold, Attaché à la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux (Tutelle) nous a communiqué ses remarques.

Celles-ci ont été intégrées dans les Statuts et Règlements présentés à ce jour.

Ils ont également fait l'objet d'une concertation avec le CPAS et d'un protocole d'accord avec les organisations syndicales.

Il est précisé que le personnel de l'Office du Tourisme n'a pas le même horaire que le personnel administratif, vu les spécificités du travail.

Agent traitant : Magali EVRARD
Politique responsable : Bernard BAUWENS

Madame LINGLIN rentre en séance.

b) Règles administratives et pécuniaires applicables au personnel communal contractuel et contractuel subventionné – modifications.

Suite à l'engagement du Conseil communal de s'inscrire dans le Pacte pour une fonction publique solide et solidaire, il s'avère nécessaire de modifier les règles administratives et pécuniaires applicables au personnel contractuel en vigueur pour y inclure les nouvelles circulaires de la Région Wallonne relatives au Pacte. A l'unanimité, le Conseil communal marque accord sur les règles administratives et pécuniaires du personnel contractuel et contractuel subventionné qui ont été revues intégralement. Celles-ci ont été rédigées sur base des modèles donnés par la Tutelle en janvier 2009.

Après leur rédaction, les projets ont été envoyés à la Tutelle pour un pré-examen.

En date du 16 juin 2010, Monsieur Leclerq Harold, Attaché à la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux (Tutelle) nous a communiqué ses remarques.

Celles-ci ont été intégrées dans les règlements présentés à ce jour.

Ils ont également fait l'objet d'une concertation avec le CPAS et d'un protocole d'accord avec les organisations syndicales.

Agent traitant : Magali EVRARD
Politique responsable : Bernard BAUWENS

c) Fixation au 1^{er} septembre 2010 de l'indemnité par exhumation et par rassemblement des restes mortels pour le personnel chargé de ce travail.

Suite à l'adoption en séance du 29 avril 2010 par le Conseil communal du nouveau règlement des cimetières, le Collège propose au Conseil d'augmenter l'indemnité forfaitaire par exhumation et par rassemblement des restes mortels pour le personnel ouvrier chargé de ce travail et de le porter à

- 300 € par exhumation en pleine terre et/ou par rassemblement de restes mortels.

De laisser fixer à 186 € l'indemnité par exhumation d'un caveau, d'une citerne ou pour l'exhumation d'une urne.

Cette décision a fait l'objet d'une négociation syndicale en date du 12 mai 2010.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD
Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 juillet 2010 est admis à l'unanimité.

Agent traitant : Arlette LINGLIN
Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Questions orales

En application de l'article 80 du règlement d'ordre intérieur,

- Monsieur BAUWENS répond à Messieurs VIVIER et VINCENT au sujet des faits de malveillance survenus à Maubray récemment, une plainte contre X a été déposée à la police, l'enquête suit son cours.

La séance est levée à 19 h 35.

PAR LE CONSEIL :

La secrétaire,

Le Président,

A. LINGLIN.

B. BAUWENS.